

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 1^{er} octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 02 septembre 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 27 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 septembre 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

M Guyot Didier donne pouvoir à Mme Anik Blanc

Mme Besson Chantal donne pouvoir à Mme Aline Duroch

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Laurence Raboisson Croppi

M Langlet Pascal donne pouvoir à Mr Pascal Furnion

Secrétaire de séance : M Alain Rolland

D2024_033 – Cession de terrain

Annule et remplace la délibération 2024. 030

Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour la réalisation de place de stationnement, il convient d'acquérir une partie de parcelle suivante : section cadastrée A 625 appartenant à Consort Courbon.

La surface totale acquise est de 140 m².

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une cession à 1 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la cession à 1 euros de la parcelle énoncée ci-dessus
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction
- Dit que les crédits seront prévus au budget

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

